



4.1	4.7	4.8	
4.2	4.6	4.9	4.14
4.3	4.5	4.10	4.13
	4.4	4.11	4.12

DATE	NUMERO	ECHELLE
	4.9	1/2000

LEGENDE

Zones urbaines

- UA
- UD1
- UD2
- UL

Zones à urbaniser

- AU1 (à court et moyen terme)
 - AU1a
 - AU1b
 - AU1e
- AU2 (à long terme)

Zones agricoles

- A1
- A2

Zones naturelles

- N1
- N2
- N2a
- N2b

Un PPR Inondation, indicé "I" au plan de zonage, existe sur la commune.

- Espaces boisés classés
- Marge de reculment "entrée de ville"
Construction et installation interdites (loi Barnier)
- Marge de reculment
Construction et installation interdites dans l'emprise indiquée
- Protection des bâtiments contre le bruit
Classement sonore des infrastructures terrestres
- Emplacements réservés avec N° d'identification
 VS - pour Voies
 OP-2 - pour Ouvrages Publics (Réseaux divers)
 IG3 - pour Installations d'Intérêt Général (Incendie/mode d'ou)
 EP13 - pour Espace vert - Patrimoine
 MS 1 - pour mixité sociale
- Éléments remarquables
- Vide souterrain
Mines du Cavaou
- Zone non aedificandi
4 m de part et d'autre du domaine foncier du canal de Marseille
- Protection des fonds de vallat
Construction et installation interdites
- Secteur inondable (Atlas Zones Inondables)
Constructions soumises à conditions particulières

